



DEMANDE DE RECLASSEMENT

DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Année scolaire : ____ / ____

Service mutualisé de gestion
individuelle et financière des
personnels enseignants du
1er degré public

Courriel: semgif@ac-grenoble.fr

7 rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX

Département d'affectation :

ÉTAT CIVIL

NOM D'USAGE : NOM PATRONYMIQUE :

Prénom : Date de naissance : ____ / ____ / _____

Numéro INSEE :

SITUATION ACTUELLE

Date de nomination dans le corps des professeurs des écoles : ____ / ____ / _____

Admis au concours / recruté(e) :

- Concours externe 3^{ème} concours 2^{ème} concours interne
 Voie du détachement interne de la fonction publique - Session :
 Autre. Précisez :

SERVICE NATIONAL ACTIF – SERVICE CIVIQUE

Avez-vous effectué un service national actif ? OUI NON

Avez-vous effectué un service civique ? OUI NON

SITUATION(S) AVANT VOTRE NOMINATION EN QUALITÉ DE STAGIAIRE

Étiez-vous fonctionnaire, agent de l'Etat ou des collectivités territoriales ? OUI NON

Si oui, étiez- vous titulaire ?

- OUI - Dans quelle administration ?
 - Dans quelle catégorie ? (A, B ou C)

NON. Étiez- vous ?

- Auxiliaire ou contractuel(le) Suppléant(e) Surveillant(e) d'externat
 Maître d'internat dans le secondaire Assistant d'éducation, AVS-i, AESH, EAP
 Autres : précisez

- Dans quelle administration ?

- A quel indice ? (voir fiche de paie)

Avez-vous déjà accompli des services d'enseignement ? OUI NON

Si OUI : Vous avez accompli ces missions dans un établissement :

- Public Privé sous contrat Privé hors contrat

Si vous êtes lauréat(e) du 3^{ème} concours : quelle est la durée de vos activités professionnelles antérieures ?

- Inférieure à 6 ans Entre 6 ans et 9 ans Supérieure à 9 ans

Je, soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à, le ____ / ____ / _____

Signature du demandeur :

SERVICES ACCOMPLIS

À renvoyer obligatoirement même si vous ne justifiez d'aucun service

Indiquez vos expériences professionnelles antérieures dans l'ordre chronologique.

Indiquez précisément (nature et durée) les disponibilités et congés - hors congés annuels - obtenus (congé parental, etc).

Inscrivez « ÉTAT NÉANT » si vous ne justifiez d'aucun service susceptible d'être pris en compte.

ADMINISTRATION / ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (1)	CORPS / GRADE / CATÉGORIE STATUT (2)	PÉRIODE D'EXERCICE CONTINU (3)		QUOTITÉ DE SERVICE (4)
		du	au	

(1) Dénomination et adresse précises

(2) Corps, grade, catégorie ou emploi selon le cas. Précisez le statut : titulaire / stagiaire / auxiliaire / contractuel ou qualité

(3) Jour / Mois / Année de début et de fin

(4) Indiquez la quotité hebdomadaire en pourcentage (temps complet / temps partiel)

Fait à, le ____ / ____ / _____

Signature du demandeur :

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

SI VOUS ETES TITULAIRE / STAGIAIRE de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent :

- dernier arrêté de promotion indiquant l'indice brut majoré, le dernier échelon et l'ancienneté d'échelon détenue dans l'administration d'origine
- arrêté de détachement et copie de la dernière grille indiciaire de votre administration d'origine (année N)
- copie du dernier bulletin de salaire
- état détaillé des services accomplis au 31/08/N (*en équivalent temps plein - à demander à votre administration d'origine*)

SI VOUS ETES AGENT PUBLIC NON TITULAIRE de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent :

Il n'est pas tenu compte des services lorsque l'interruption qui sépare leur cessation de la nomination dans le corps des professeurs des écoles stagiaires est supérieure à un an.

- état détaillé des services accomplis établi par le service payeur, indiquant la durée précise et la quotité hebdomadaire des services
- copie du contrat de recrutement (*la quotité hebdomadaire des services doit apparaître*) - Joindre les éventuels avenants
- copie du dernier bulletin de salaire

Important : le niveau de la catégorie (A, B ou C) de la fonction occupée doit apparaître.

SI VOUS AVEZ DES SERVICES ACCOMPLIS en qualité d'assistant d'éducation (AED), auxiliaire de vie scolaire (AVS), emploi avenir professeur (EAP), AESH, maître d'internat ou surveillant d'externat dans le secondaire :

- état détaillé des services accomplis établi par le service payeur, indiquant la durée précise et la quotité hebdomadaire des services
- copie du contrat de recrutement (*la quotité hebdomadaire des services doit apparaître*) - Joindre les éventuels avenants
- copie du dernier bulletin de salaire

SI VOUS AVEZ DES SERVICES ACCOMPLIS au sein d'établissements relevant de l'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Services d'enseignement accomplis dans un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association ou services de direction accomplis dans un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association (Maître auxiliaire, maître délégué dit suppléant et services de direction)

- état détaillé des services accomplis indiquant la durée précise des services, les fonctions, l'échelle de rémunération, la quotité hebdomadaire de service et le statut de l'établissement sous contrat (*à demander au rectorat de l'académie dont vous dépendiez ou au service gestionnaire du ministère*)
- copie du contrat de recrutement (*la quotité hebdomadaire des services doit apparaître*) - Joindre les éventuels avenants
- copie du dernier bulletin de salaire

SI VOUS AVEZ DES SERVICES ACCOMPLIS en qualité de VACATAIRE

Seules les vacances qui répondent à un besoin durable et continu peuvent donner lieu à un reclassement.

- état des services détaillé établi par le service payeur et indiquant le nombre total de vacances horaires effectuées, l'horaire hebdomadaire de travail de référence, la qualité et/ou les fonctions, le taux horaire des vacances
- copie du dernier bulletin de salaire
- les différents contrats

SI VOUS AVEZ ACCOMPLI un SERVICE NATIONAL actif ou un SERVICE CIVIQUE

Pour le service national : personnes nées avant 1979

- état signalétique des services délivré par le centre des archives du personnel militaire de Pau - CAPM, indiquant précisément la date de début et la date de radiation des contrôles

Pour le service civique :

- attestation de service civique mentionnant précisément les dates et durées des services effectués

SI VOUS AVEZ DES SERVICES ACCOMPLIS en qualité de professeur, lecteur ou d'assistant dans un établissement d'ENSEIGNEMENT A L'ETRANGER (CF. ANNEXE 1)

Les services cités ci-dessus sont retenus si vous avez été employé(e) par l'intermédiaire du ministère de l'Education nationale, ou par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères et du développement International.

- demande de validation de services : www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger/validation-services
- copie du dernier bulletin de salaire
- document de l'employeur indiquant la durée hebdomadaire de service d'un titulaire à temps complet

SI VOUS AVEZ ACCOMPLI une scolarité dans les ECOLES NORMALES SUPERIEURES

- certificat de scolarité

SI VOUS ETES LAURÉAT DU TROISIEME CONCOURS -

- Copie des contrats de travail dans le secteur privé – non cumulable avec des services de fonctionnaire ou d'agent non titulaire
- Attestation de l'employeur indiquant les dates et quotités de travail. **Les certificats de travail ne suffisent pas.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

En application des dispositions du statut particulier des professeurs des écoles (décret n°90-680 du 1er août 1990), les stagiaires sont reclassés dès leur entrée en stage ; cette opération consiste à déterminer l'échelon, et par conséquent l'indice de rémunération de stagiaire.

Il faut distinguer « procédure de reclassement » et « ancienneté générale des services ». La procédure de reclassement a une incidence sur l'échelon, donc une incidence financière.

Votre reclassement éventuel sera pris en compte à la date de votre nomination, soit au **1^{er} septembre N**.

Il est impératif de faire parvenir le formulaire de demande de reclassement dûment complété et signé, accompagné des justificatifs énumérés

Les dossiers complets doivent être adressés, par voie postale ou numérique, avant le **31 octobre N** à :

DSDEN de Haute-Savoie
Service mutualisé de gestion individuelle et financière
7 rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX

semqif@c-grenoble.fr

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pourront effectuer une demande de reclassement au moment de leur titularisation. Dans la mesure où le recrutement des travailleurs handicapés est un recrutement sur titres (article 2 du décret du 25 août 1995), les règles régissant la reprise des services antérieurs seront les règles applicables aux lauréats du concours externe.

Ne peuvent faire l'objet d'un reclassement les services suivants :

- activité professionnelle effectuée dans le secteur privé sauf pour les lauréats du troisième concours
- services accomplis dans le cadre d'un contrat de droit privé (contrat d'accompagnement, emploi jeune, contrat emploi aidé,...)
- services accomplis dans des établissements publics à caractère industriel ou commercial
- services de vacataire engagé pour accomplir une mission déterminée
- services effectués hors de France dans le cadre de contrats locaux
- services effectués dans le cadre du service civique sur la base du volontariat de solidarité internationale